

Diplômés d'urbanisme : l'emploi en ligne de mire

S'appuyant sur sa première enquête nationale consacrée à l'insertion professionnelle des diplômés en urbanisme, le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU) souligne l'efficacité des formations à l'urbanisme dans l'accès à l'emploi.

"En plein crise, un millier de diplômés de l'université ont trouvé un emploi d'urbaniste". C'est ainsi que le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU) titre le communiqué de presse présentant les résultats de sa première enquête nationale. Annoncée dans ses grandes lignes lors de l'université d'été des urbanistes à Strasbourg (cf. *Urbanisme*, n° 374, sept.-oct. 2010), cette enquête a été conduite au cours de l'année 2010 auprès des diplômés 2008 et 2009 des 18 instituts d'urbanisme et formations supérieures en aménagement du territoire. Selon le CNJU, elle permet de "décrypter les conditions d'insertion professionnelle de 800 diplômés de master sur le marché de l'emploi de l'urbanisme, soit près de la moitié des diplômés issus de ces formations". On notera cependant une surreprésentation des étudiants franciliens dans cet échantillon.

Une forte employabilité

L'enquête met donc en évidence "la forte employabilité des diplômés en urbanisme", 90 % d'entre eux étant issus d'instituts d'urbanisme rattachés à l'université /1. Le taux d'emploi dans le domaine de l'urbanisme (70 %), ainsi que les fonctions occupées par les 562 jeunes urbanistes issus du panel ou encore la rapidité de leur insertion professionnelle (44 % en moins d'un mois) confortent, selon le CNJU, "la bonne adéquation de leurs compétences avec les exigences des employeurs". Dans les domaines de compétences exercées, on notera la dominance de l'analyse et de la prospective territoriale (52 %) et de la coordination et conduite de projets urbains et territoriaux (48 %), suivies par l'animation de projets urbains et territoriaux (28 %) ; la production d'opérations (23 %), la conception urbaine (22 %), la production des savoirs (14 %) ou la gestion urbaine (14 %) sont nettement minoritaires. Mais les personnes interrogées pouvaient fournir plusieurs réponses. Ce sont donc des jeunes urbanistes "analystes" et "coordinateurs" qui ressortent de l'enquête. Pour autant, le CNJU s'interroge sur "le décalage entre ce niveau de qualification et l'existence de situations matérielles contrastées, notamment sur le plan de la rémunération et du statut des salariés dans le secteur de l'urbanisme (à défaut de convention collective)." Ainsi, dans les collectivités, les jeunes diplômés

sont à 90 % en CDD alors que, en consultance privée, ils sont à 68 % en CDI. Pour le CNJU, "la restriction de l'accès à la spécialité 'urbanisme, aménagement et paysage' du concours d'ingénieur territorial n'a fait qu'accentuer ce 'déclassement' dans les collectivités locales".

La nécessaire veille stratégique

Le CNJU présente cette enquête comme une contribution à "une veille stratégique sur l'emploi et les domaines de compétences du secteur de l'urbanisme", qui "fait encore largement défaut à l'échelle nationale". Et d'ajouter : "Ce déficit explique en grande partie la faiblesse de l'organisation professionnelle des urbanistes français dont le nombre est pourtant estimé par le CNJU à au moins 20 000 personnes". Pour conclure, le Collectif entend rappeler que "l'organisation professionnelle des urbanistes dépend avant tout de ses organes de formation, les instituts d'urbanisme présents dans 11 régions françaises". Il souhaite donc que "ces instituts soient reconnus comme de véritables réseaux professionnels d'urbanistes".

À l'heure où le Conseil français des urbanistes (CFDU), présidé par Francis Cuillier, s'interroge sur son fonctionnement, cette étude éclaire à sa manière un débat confus sur les différentes pratiques de l'urbanisme et sur la qualification. Ne faudrait-il pas se concentrer sur "l'accueil" des 500 jeunes diplômés qui, chaque année, entrent dans la profession ? Selon l'enquête du CNJU, plus d'un tiers des jeunes interrogés ne connaissent pas l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU)... Concernant la qualification, les urbanistes sont loin d'être d'accord entre eux. Certains professionnels comme Louis Canizarès, le président de l'OPQU, défendent l'idée d'une "profession réglementée", éventuellement par l'intermédiaire d'un Ordre. D'autres, telle Laurence Cormier, vice-présidente d'Urbanistes des territoires /2, excluent l'hypothèse d'un Ordre et plaident pour une "qualification adaptée aux urbanistes territoriaux", considérant que "le dispositif actuel de qualification semble plutôt mieux adapté aux professionnels exerçant à titre libéral". Mais *quid* des jeunes diplômés ? Leur diplôme ne pourrait-il pas leur ouvrir automatiquement la qualification, au moins à titre provisoire ? | A. L.

1/

Les 10 % restant de l'échantillon sont diplômés du cycle d'urbanisme de Sciences Po Paris et de l'École des Ponts.

2/

Cf. sa tribune dans *La Gazette*, 3 janvier 2011.



Pour en savoir plus

Le site du CNJU :

www.jeunes-urbanistes.fr

Le site de l'OPQU :

www.opqu.org

Le site du CFDU :

www.cfdud.org